CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 25 mars 2021

Avis sur l'ajustement du nouveau périmètre de l'APPB du Bois Saint-Martin

Lors de sa réunion du 28 janvier 2021 le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France (CSRPN) a été consulté pour émettre un avis sur le projet de modification de l'Arrêté Préfectoral de Protection de l'Arrêté (APPB) de Biotope du Bois Saint-Martin (93) pris en 2006.
Le CSRPN a alors rendu un avis favorable sur ce projet, mais expressément conditionné à la prise en compte des demandes spécifiées dans son avis.
Le 25 mars 2021, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) soumet de nouveau ce dossier au CSRPN afin de lui présenter un ajustement du périmètre, sur 2 secteurs complémentaires, non présentés lors de la séance de janvier.

Proposition des secteurs du Bois du Boulay : il s'agit d'un secteur d'une trentaine d'hectares, proposé au CSRPN par l'Agence des Espaces Verts, gestionnaire du site pour le compte de la Région Île-de-France, lors de la séance du 26 novembre 2020 mais oublié lors de la présentation de la séance plénière du 28 janvier 2021. Ce secteur présente un intérêt avéré pour plusieurs espèces de batraciens protégés.

Franges du bois Saint-Martin sur les communes du Val-de-Marne : l'AEV a formulé la demande, le 04/03/2021, d'intégrer des parcelles localisées sur les communes de Villiers-sur-Marne et du Plessis-Trévise. Ces secteurs forestiers de la frange sud-ouest du bois Saint-Martin, correspondent au biotope des espèces d'oiseaux et de chiroptères sylvicoles déjà visés dans le projet d'arrêté, et potentiellement à des habitats de batraciens en phase terrestre.

Avis du CSRPN d'Île-de-France
Adopté à l'unanimité

Séance du 25 mars 2021

Ayant pris note de ces explications, le CSRPN rend un avis favorable à la proposition d'ajouter ces secteurs complémentaires au futur nouveau périmètre de l'APPB du Bois Saint-Martin.

Le 25 mars 2021

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
David LALOI

Signé